



Palaiseau, le 14 mai 2024  
DIR ENSAE/2024-200

### **Décision du 14 mai 2024**

Fixant la composition et le fonctionnement du jury du concours ouvert en 2024 pour l'admission d'élèves non fonctionnaires, dits élèves titulaires, à l'École nationale de la statistique et de l'administration économique, option économie et sciences sociales.

Le Directeur de l'École nationale de la statistique et de l'administration économique

Vu le décret n°2010-1670 du 28 décembre 2010 relatif au groupe des écoles nationales d'économie et statistique ;

Vu l'arrêté du 12 septembre 2022 modifiant l'arrêté du 6 août 2014 fixant les conditions d'admission des élèves non fonctionnaires à l'École nationale de la statistique et de l'administration économique ;

**Décide :**

#### **Article 1**

Le jury du concours ouvert en 2024 pour l'admission d'élèves non fonctionnaires à l'école nationale de la statistique et de l'administration économique, option économie et sciences sociales, est composé comme suit :

## **PRESIDENT**

M. POUGET Julien

Inspecteur général de l'INSEE

## **MEMBRES**

M. BISCOURP Pierre  
M. LOSS Frédéric  
M. MAUREL-SEGALA Edouard  
Mme LAULIN Lucile  
Mme DESSAIGNE Aurélie  
Mme MARQUIER Soisick

Inspecteur Général de l'INSEE  
Directeur des Etudes de l'ENSAE  
Maître de conférences  
Maître de conférences  
Professeure agrégée  
Professeure agrégée

## **Article 2**

En cas d'empêchement du président du jury, la présidence sera assurée par M. BISCOURP Pierre, Inspecteur Général de l'INSEE ou, en cas d'empêchement de ce dernier par M. LOSS Frédéric, directeur des études de l'ENSAE Paris.

## **Article 3**

Le jury du concours arrête la liste par ordre de mérite des lauréats.

Le Directeur de l'ENSAE

Pierre BISCOURP